

# GOELAND INVESTISSEMENT

Société d'Investissement à capital variable  
Siège social : 29, avenue de Messine – 75008 Paris  
790 643 498 RCS Paris

## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Exercice clos le 29 septembre 2023

### I - DEVELOPPEMENT JURIDIQUE

#### A/ *Approbation des comptes*

Conformément à la Loi, nous soumettons à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 29 septembre 2023, les conclusions sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce et le quitus aux Administrateurs.

L'exercice clos le 29 septembre 2023 fait ressortir un résultat de 227.561,19 €.

Les sommes distribuables de l'exercice sont les suivantes :

1. Sommes distribuables afférentes au résultat :

	29/09/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Report à nouveau	0,00
Résultat	227 561,19
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00
<b>Total</b>	<b>227 561,19</b>

2. Sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes :

	29/09/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-37 610,86
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00
<b>Total</b>	<b>-37 610,86</b>

Nous vous proposons d'affecter les sommes distribuables de la façon suivante :

1. Affectation des sommes distribuables afférentes au résultat :

	29/09/2023
<b>Affectation</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	227 561,19
<b>Total</b>	<b>227 561,19</b>

2. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes :

	29/09/2023
<b>Affectation</b>	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	-37 610,86
<b>Total</b>	<b>-37 610,86</b>

## **B/ Situation des mandats des administrateurs**

Aucun mandat d'administrateur n'arrivant à échéance à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire, la composition du Conseil d'administration est inchangée.

## **C/ Rapport sur le Gouvernement d'entreprises (article L 225-37 du Code de Commerce)**

### **1. Modalités d'exercice de la Direction Générale**

Conformément aux dispositions légales et à l'article 20 des statuts, le Conseil doit opter pour l'un des deux modes d'exercice de la direction générale prévues par la loi, à savoir soit le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, soit la dissociation de ces fonctions.

Le Conseil d'Administration du 31 janvier 2022 a décidé à l'unanimité de maintenir le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

### **2. Liste des mandats et fonctions des mandataires de la SICAV**

Un courriel a été envoyé aux administrateurs afin de les informer de leur obligation de déclarer l'ensemble de leurs mandats avant le 28 novembre 2023.

#### **Xavier de Laforcade**

- Président Directeur Général et Administrateur de la SICAV Goéland Investissement
- Administrateur de la SICAV R-co Valor
- Administrateur de la SICAV Capital & Développement
- Administrateur et Directeur Général de la SICAV Elan R-co
- Administrateur et Directeur Général Délégué de la SICAV RMM Trésorerie
- Administrateur de la SICAV de droit belge RWM Stratégic Value
- Associé-Gérant de RCB Partenaires, Société en Nom Collectif
- Associé-Gérant Rothschild Martin Maurel, Société en Commandite Simple
- Gérant de la Société Forestière d'Exploitation des Landes
- Gérant SC Avec deux Ailes

- Gérant SC 2L21
- Directeur général de la SAS Montaigne Rabelais

#### **Frédérique Bonnell**

- Président du Conseil d'Administration et Administrateur de la SICAV Roda
- Administrateur de la SICAV Goéland Investissement
- Administrateur de la SICAV R-co Valor
- Administrateur de la SICAV Capital & Développement
- Administrateur de la SICAV RMM Trésorerie
- Gérant associé de la SCI Saint Loup
- Président de Rothschild Martin Maurel Courtage

#### **Antoine de Vilmorin**

- Président du Conseil d'Administration et administrateur de la SICAV Elan Orchestra
- Directeur Général Délégué de la SICAV Evergreen Fund
- Administrateur de la SICAV Masselia Investissements
- Administrateur et Directeur Général de la SICAV Roda
- Administrateur de la SICAV Goéland Investissement
- Gérant de la SCI Le Murmure

#### **Yoann Ignatiew**

- Président Directeur Général et administrateur de la SICAV ALM Investissements (jusqu'au 14/02/2023)
- Président Directeur Général et administrateur de la SICAV Cap Business
- Administrateur de la SICAV Masselia Investissements
- Représentant permanent de Rothschild &Co Asset Management, administrateur de la SICAV R-co Valor
- Représentant permanent de Rothschild &Co Asset Management, administrateur de la SICAV Goéland Investissement
- Représentant permanent de Rothschild &Co Asset Management, administrateur de la SICAV Capital & Développement
- Gérant de la SCI Vrigny 22 Vitry

### **3. Conventions**

#### **3.1 Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% et une société détenue à plus de 50% par la SICAV GOELAND INVESTISSEMENT**

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 29 septembre 2023, aucune convention n'a été conclue entre un mandataire social ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% et une société détenue à plus de 50% par la SICAV GOELAND INVESTISSEMENT.

#### **3.2 Conventions visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce**

La SICAV GOELAND INVESTISSEMENT n'a pas, au cours de l'exercice clos le 29 septembre 2023, conclu de convention entrant dans le champ d'application des articles L 225-38 et suivants du Code de commerce.

### 3.3 Conventions courantes conclues à des conditions normales

Conformément à l'article L.225-39 du Code de Commerce, le Président a tenu à votre disposition et communiqué au Commissaire aux Comptes, la liste des conventions courantes ci-dessous conclues à des conditions normales.

N°	Nature	Parties	Langue	Date	Expiration
1	Convention Dépositaire	Goéland Investissement / Cacéis Bank	FR	12/06/2018	Durée indéterminée
2	Convention de délégation de gestion financière et administrative	Goéland Investissement / Rothschild & Co Asset Management	FR	23/11/2012	Durée indéterminée
3	Convention de mise à disposition des locaux	Goéland Investissement / Rothschild & Co Asset Management	FR	23/11/2012	Durée indéterminée

#### 4. Délégations accordées au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital. (Article L225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce)

Non applicable.

#### 5. Rémunérations des mandataires sociaux

Néant.

## II – VIE DE LA SICAV AU COURS DE L'EXERCICE

### A/ Evolution du portefeuille

Au cours de l'exercice, la valeur liquidative de la SICAV est passée par action de 1 375,33 € le 30 septembre 2022 à 1 575,05 € le 29 septembre 2023 – soit une hausse de 14,52 % – et le montant de l'actif net de 14 556 448,86 € à 16 319 051,52 € pendant la même période.

Le nombre de titres passe quant à lui de 10 584 à 10 361.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de la SICAV.

Ci-après, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices :

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net en EUR	16 282 355,91	15 530 282,04	17 369 093,66	14 556 448,86	16 319 051,52
Nombre de titres	12 271	11 675	11 157	10 584	10 361
Valeur liquidative unitaire	1 326,90	1 330,22	1 556,79	1 375,33	1 575,05
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	11,70	21,02	263,28	-30,24	-3,63
Capitalisation unitaire sur résultat	3,44	8,98	-17,95	11,76	21,96

### B/ Rappel de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement de la SICAV

**Objectif de gestion :** GOELAND INVESTISSEMENT a pour objectif de gestion, sur l'horizon de placement, d'obtenir une performance nette de frais supérieure au taux ESTER (Euro Short-Term Rate) capitalisé (avec une valeur minimum de 0,00%) + 458,5 points de base, via la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire.

**Indicateur de référence :**

L'indicateur de référence de la SICAV est l'ESTER (Euro Short-Term Rate) capitalisé (avec une valeur minimum de 0,00%) + 458,5 points de base.

L'indice ESTER/€STR (code Bloomberg : OISESTR) est un taux d'intérêt interbancaire de référence pour la zone euro. Il repose sur les taux d'intérêt des emprunts en euros sans garantie, contractés au jour le jour par les établissements bancaires. Ces taux d'intérêt sont obtenus directement par la Banque Centrale Européenne (BCE) dans le cadre de la collecte de données statistiques du marché monétaire. L'indice est libellé en euro et est capitalisé.

Il est calculé par la BCE et est diffusé par l'EMMI (European Money Markets Institute) sur le site [www.emmi-benchmarks.eu](http://www.emmi-benchmarks.eu).

A noter qu'en tant que banque centrale, l'administrateur de l'ESTER bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 du règlement benchmark et, à ce titre, n'a pas à être inscrit sur le registre de l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Cette SICAV a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à celle de son indicateur de référence l'ESTER capitalisé + 458,5 points de base, sur la durée de placement recommandée. La composition de la SICAV peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

La SICAV n'est pas un FIA indiciel.

**Stratégies d'investissement :****1. Description des stratégies utilisées :****• Stratégie de la SICAV**

La SICAV GOELAND INVESTISSEMENT est investie, dans le cadre d'un processus de sélection rigoureux quantitatif et qualitatif, par la société de gestion (tel que décrit ci-dessous), entre :

- 0 et 75% en OPC de produits d'actions, et en produits d'actions de toute capitalisation et de toute zone géographique (dont 30% maximum de pays hors OCDE, y compris émergents), en fonction des opportunités de marché ; et entre
- 25 et 100% en OPC de produits de taux, et en produits de taux ou convertibles de toute échéance, dont 50% minimum d'obligations notées minimum BBB- par une agence de notation et 50% maximum d'obligations de notation inférieure à BBB- et/ou d'obligations non notées.

La composition du portefeuille pourra s'éloigner sensiblement de celle de son indice de référence.

L'exposition globale du portefeuille au marché action ne dépassera pas 75% de l'actif de la SICAV.

La SICAV pourra être exposée globalement aux pays hors OCDE (y compris émergents) jusqu'à 30% de son actif et aux risques liés aux petites capitalisations jusqu'à 100% de son actif.

L'investissement global du portefeuille au marché des taux ne dépassera pas 100% de l'actif de la SICAV.

Pour les produits de taux, la sensibilité du portefeuille sera dans une fourchette comprise entre -1 et 9.

Existence d'un risque de change pour l'actionnaire jusqu'à 100%.

La SICAV sera gérée de façon discrétionnaire et flexible, et sera exposée sur l'une ou l'autre des classes d'actifs en fonction des conditions de marché et/ ou des anticipations liées à l'évolution des différents marchés (actions, taux). La détermination du choix des classes d'actifs et de leurs proportions se fera notamment par une approche historique de leur valorisation intrinsèque et relative ; ainsi qu'en fonction des données relatives à la croissance de l'activité économique mondiale, à l'évolution des taux, des devises, etc... Dans le cadre de la délégation de la gestion administrative et financière faite à Rothschild & Co Asset Management, le Conseil d'Administration de la SICAV pourra apporter des éléments de réflexion à l'équipe de gestion de la SICAV, sur la base desquels la société de gestion décidera des principales orientations de gestion, dans le respect de la réglementation.

- **Dérivés** : La SICAV peut aussi intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré (pensions, swaps de taux, d'indices, de devises, change à terme, marché des futures et options sur actions, taux, devises ou indices) afin de poursuivre son objectif de gestion (gestion discrétionnaire). Pour ce faire, il couvre son portefeuille ou/et l'expose sur des secteurs d'activités, zones géographiques, devises, taux, actions, titres et valeurs assimilées, ainsi que les indices. L'exposition consolidée au marché action (via des titres, OPC, opérations du marché à terme) ne dépassera pas 75%. L'exposition globale au marché des taux, y compris l'exposition hors bilan éventuelle, permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et 9. L'exposition globale au marché des devises, y compris l'exposition hors bilan éventuelle, ne dépassera pas 100%.

- **Sélection des sous-jacents** :

- Pour la poche produit d'action le critère de sélection des titres est le suivant :

Le processus de gestion de la SICAV combine les approches Top-Down et Bottom-Up qui permettent d'identifier deux sources de valeur ajoutée :

- L'allocation sectorielle résulte de l'analyse de l'environnement macro-économique et financier.
  - La sélection des titres s'appuie sur une approche fondamentale qui comporte deux étapes :
    - Une analyse quantitative visant à déterminer l'attractivité de valorisation en utilisant des ratios adaptés à chaque industrie (Valeur d'Entreprise/capitaux Employés, Valeur d'entreprise/Résultat brut d'exploitation ; PER...)
    - Une analyse qualitative basée sur la compréhension du jeu concurrentiel, de la manière dont la rentabilité est construite (déséquilibre offre / demande, avantage par les coûts, les brevets, les marques, la réglementation, etc.)
  - Pour la poche taux les trois sources de valeur ajoutée suivantes sont utilisées pour la gestion :
- 1) **La sensibilité** : La sensibilité du portefeuille est augmentée si le gérant anticipe une baisse des taux et réciproquement.
  - 2) **L'exposition au risque de crédit** : Le processus de gestion de la SICAV combine les approches Top-Down et Bottom-Up qui permettent d'identifier deux sources de valeur ajoutée :
    - L'allocation sectorielle et géographique résulte de l'analyse de l'environnement économique et financier. Cette analyse permet d'identifier les risques et problématiques de long terme qui influencent la formation des prix. Sont étudiés en particulier l'analyse des historiques de défaut et l'étude des jeux concurrentiels.
    - La sélection des titres s'appuie sur une approche fondamentale qui comporte deux étapes:
      - Une analyse quantitative basée sur la probabilité de défaut :
        - en utilisant un grand nombre de données publiques et statistiques sur chaque société,
        - en comparant ces données à celles des entreprises du même secteur économique,
        - en déterminant une valorisation théorique qui se compare favorablement ou défavorablement à celle donnée par le marché.

- Une analyse qualitative basée sur :
  - la pérennité du secteur,
  - sur l'étude du jeu concurrentiel,
  - la compréhension du bilan,
  - la compréhension de la construction de la rentabilité (déséquilibre offre / demande, avantage par les coûts, les brevets, les marques, la réglementation, etc...),
  - la compréhension des échéanciers de dettes (Bilan et Hors-bilan),
  - la détermination de la probabilité de survie intra sectorielle.
- 3) **Le positionnement sur la courbe des taux** : En fonction des anticipations du gestionnaire quant à l'aplatissement ou à la pentification de la courbe des taux, les titres de maturité courtes et très longues seront préférées à ceux de maturité intermédiaire ou le contraire.
- 4) **Les stratégies optionnelles** : en fonction des anticipations du gestionnaire quant à l'évolution de la volatilité et des prix des sous-jacents, il sera amené à vendre ou acheter des options sur marchés de taux.

- Pour la poche OPC le critère de sélection des titres est le suivant :

Le portefeuille de Goéland Investissement est diversifié et arbitré de manière active et discrétionnaire, en termes de styles, de zones géographiques et de produits. Le processus de gestion des portefeuilles est bâti autour de deux processus déterminés de façon collégiale :

- ✓ La définition de l'allocation globale en termes de classes d'actif, de zones géographiques et de styles, au sein d'un Comité Stratégique Mensuel et s'appuyant sur une analyse macro et micro économique mondiale.
- ✓ La sélection des OPC, sur la base d'une analyse quantitative puis qualitative des fonds de l'univers d'investissement :
  - La partie quantitative regroupe une série de filtres (encours minimum, historique de cours...) mettant en évidence les fonds pré-sélectionnés, ainsi qu'une batterie d'indicateurs statistiques (analyses de performances et de risques) visant à identifier une consistance des performances de fonds dans leur catégorie respective.
  - Au terme de cette première analyse, une étude qualitative approfondie est effectuée sur les fonds offrant de façon récurrente les meilleures performances sur des périodes homogènes. Des entretiens réguliers avec les gérants des fonds étudiés permettent d'apprécier la cohérence entre les objectifs, les moyens mis en place et les résultats obtenus par les gestionnaires analysés.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation mais procède à sa propre analyse afin d'évaluer la qualité de crédit des instruments de taux.

Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers tel que modifié (SFDR), régit les exigences de transparence concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et relatives au développement durable.

Le risque de durabilité signifie la survenance d'un événement ou d'une situation ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement d'un Fonds.

La SICAV est gérée selon un processus d'investissement intégrant les facteurs ESG mais ne promeut pas nécessairement les caractéristiques ESG ou n'a pas d'objectifs d'investissement durable spécifiques au sens de l'article 6 du règlement SFDR.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental, soit 0% des investissements.

Les investissements de la SICAV suivront la politique ESG, mais ne prendront pas en compte les principales incidences négatives.

Rothschild & Co Asset Management a identifié les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sur lesquelles la société de gestion cherche de manière prioritaire à concentrer ses efforts et ses moyens pour déployer son approche d'investissement responsable.

La politique ESG, et la politique de déclaration d'incidences négatives de la Société de gestion sont accessibles sur le site : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>.

## **2. Description des catégories d'actifs (hors dérivés intégrés) :**

L'ensemble des classes d'actifs qui entrent dans la composition de l'actif de la SICAV sont :

- **Actions** : investissement entre 0-75% de l'actif net

Dans la limite de la fourchette de détention précisée dans le tableau ci-dessous, la SICAV investira dans des produits d'actions. La répartition sectorielle et géographique des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. Ainsi la SICAV, peut être exposée sur toutes les zones géographiques et sur toutes les capitalisations boursières (jusqu'à 100% maximum de petites capitalisations et 30% d'actions de pays hors OCDE, y compris émergents).

- **Titres de créance, instruments du marché monétaire et Obligations** : investissement entre 25-100% de l'actif net

Dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, la SICAV investira dans des obligations, des titres de créances négociables (tel que notamment titres négociables à court terme (incluant notamment les certificats de dépôts et les billets de trésorerie émis avant le 31 mai 2016) et Euro Commercial Paper) à taux fixe, variable ou révisable, de toute échéance, des titres participatifs, des obligations indexées, des obligations convertibles (jusqu'à 20% maximum de l'actif net) et des obligations *callable/puttable* (jusqu'à 20% maximum de l'actif net). La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marchés. Les investissements seront réalisés pour 50% minimum dans des obligations notées minimum BBB- par une agence de notation et pour 50% maximum dans des obligations de notation inférieure à BBB- et/ou dans des obligations non notées

- **La détention de parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étrangers** : 0-100% de l'actif net

Dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, la SICAV pourra détenir :

- des parts ou actions d'OPCVM de droit français et/ou européen qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement ;
- des parts ou actions de FIA de droit français et, dans la limite de 10% de l'actif, des parts ou actions d'OPC de droit étranger, de type fonds de fonds alternatifs, FCPR, FCPI, FIP, fonds professionnels de capital investissement, OPC investissant plus de 10% en parts ou actions d'OPC ou de fonds d'investissement, OPC nourricier, fonds professionnels à vocation générale, fonds professionnels spécialisés ;
- des parts ou actions d'autres OPC de droit français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étranger européens ou non, et répondant aux quatre conditions énoncées par l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier dans la limite de 30% de l'actif net.

Les OPC tels que définis ci-dessus peuvent être gérés ou non par le groupe Rothschild & Co.



- **Pour chacune des catégories mentionnées ci-dessus :**

	Produits d'actions	Produits de taux	OPC
Fourchettes de détention	0-75%	25-100%	0-100%
Investissement dans des petites capitalisations	0-75%	Néant	0-100%
Investissement dans des instruments financiers des pays hors OCDE (y compris émergents)	0-30%	0-50% (Dont High Yield)	0-30%

### **3. Utilisation des Instruments dérivés :**

La SICAV peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré. Le gérant interviendra sur le risque action, de taux, de crédit et de change. En vue de réaliser l'objectif de gestion, ces interventions se feront à titre de couverture du portefeuille, et à titre d'exposition en vue de reconstituer une exposition synthétique à des actifs. En particulier le gérant peut intervenir sur le marché des pensions, swaps de taux, d'indices, de devises, change à terme, marché des futures et options sur actions, taux, devises ou indices. Il est précisé que la SICAV n'aura pas recours aux Total Return Swaps (TRS).

L'exposition globale au marché actions du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 75%.

L'exposition globale au marché de taux du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et 9.

L'exposition globale au risque de change du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 100%.

Les stratégies optionnelles : en fonction des anticipations du gestionnaire quant à l'évolution de la volatilité et des prix des sous-jacents, il sera amené à vendre ou acheter des options sur marchés actions, de taux et de devises. Par exemple, s'il anticipe une forte hausse du marché, il pourra acheter des calls ; s'il pense que le marché augmentera doucement et que la volatilité implicite est élevée, il pourra vendre des puts. Au contraire, s'il anticipe une forte baisse du marché, il achètera des puts. Enfin, s'il pense que le marché ne peut plus monter, il vendra des calls. Le gérant pourra combiner ces différentes stratégies.

### **4. Titres intégrant des dérivés :**

L'utilisation de titres intégrant des dérivés ne dépassera pas 100% de l'actif net (Bons de souscriptions, EMTN/certificats structurés, autocall, warrants, obligations *callable/puttable* (dans la limite de 20% de l'actif net), ainsi que les titres intégrant des dérivés simples présentant une typologie de risques similaire à celle des instruments précédemment listés) en vue de réaliser l'objectif de gestion notamment dans le pilotage de son exposition au marché action. L'exposition globale au marché actions du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, ne dépassera pas 75%.

L'exposition globale au marché de taux du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et 9.

L'exposition globale au risque de change du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, ne dépassera pas 100%.

L'exposition globale du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, ne dépassera pas 100% de l'actif de la SICAV.

### **5. Dépôts :**

La SICAV pourra avoir recours jusqu'à 20% de l'actif de la SICAV à des dépôts en Euro d'une durée de vie inférieure ou égale à trois mois de façon à rémunérer les liquidités de la SICAV.

### **6. Emprunts d'espèces :**

La SICAV pourra avoir recours, jusqu'à 10% de son actif, à des emprunts, notamment en vue de pallier les modalités de paiement différé des mouvements d'actif.

## **7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :**

### ▪ Description générale des opérations :

#### o Nature des interventions :

Les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront réalisées conformément au Code Monétaire et Financier. Elles seront réalisées dans le cadre de la gestion de la trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus de l'OPC.

#### o Nature des opérations utilisées :

Ces opérations consisteront en des prêts et emprunts de titres et/ou en des prises et des mises en pensions, de produits de taux ou crédit (titres de créances et instruments du marché monétaire) d'émetteurs issus de pays membres de l'OCDE.

### ▪ Données générales pour chaque type d'opération :

#### o Niveau d'utilisation envisagée :

Les opérations de cession temporaire de titres (prêts de titres, mises en pension) pourront être réalisées jusqu'à 100 % de l'actif de la SICAV.

Les opérations d'acquisition temporaire de titres (emprunts de titres, prises en pension de titres) pourront être réalisées jusqu'à 10 % de l'actif du fonds. Cette limite peut être portée à 100% dans le cas de prise en pension contre espèces, à condition que les instruments financiers pris en pension ne fassent l'objet d'aucune opération de cession.

La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet d'une telle opération pourra représenter 10% de l'actif.

#### o Rémunération :

Des informations complémentaires sur la rémunération figurent à la rubrique « frais et commission ».

### Informations sur les contreparties, les garanties et les risques :

#### o Garanties :

Les garanties reçues dans le cadre de ces opérations feront l'objet d'une décote selon le principe décrit à la rubrique « informations relatives aux garanties financières de l'OPC ». Les Garanties seront conservées par le Dépositaire de l'OPC. Pour plus d'informations concernant les garanties se reporter la rubrique « informations relatives aux garanties financières de l'OPC ».

#### o Sélection des Contreparties :

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêt lors du recours à ces opérations. Ces contreparties seront des Etablissements de crédit ayant leur siège social dans un état membre de l'Union Européenne et avec une notation minimale de BBB. Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "Frais et commissions".

#### o Risques : se reporter à la rubrique « Profil de risque ».

### Informations relatives aux garanties financières de l'OPC :

Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, l'OPC peut recevoir à titre de collatéral des titres (tel que notamment des obligations ou titres émis(es) ou garanti(e)s par un Etat ou émis par des organismes de financement internationaux et des obligations ou titres émis par des émetteurs privés de bonne qualité), ou des espèces. Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où l'OPC recevra principalement des titres d'Etat de la zone Euro et/ou des espèces en collatéral.

Le collatéral en espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables.

L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres. L'évaluation est effectuée à une fréquence au moins quotidienne.

Les garanties financières reçues doivent pouvoir donner lieu à une pleine exécution par l'OPC à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage.

Les garanties financières reçues en espèces doivent uniquement être :

- placées en dépôt ;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPC puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- investies dans des organismes de placement collectif monétaires.

### **C/ Commentaires de gestion**

Bien que la poussée inflationniste soit combattue depuis début 2022 par d'amples et répétées hausses de taux directeurs, sans réellement réussir à en inverser franchement la tendance, les nouvelles conditions monétaires en viennent à dégrader nettement les conditions de crédit. Non seulement dans la « vie courante » (il devient plus difficile d'obtenir un crédit, par ailleurs plus cher) mais aussi sur les marchés financiers, avec une forte perte de valorisation des portefeuilles obligataires.

Ce brusque changement de contexte entraîne, au premier trimestre 2023, la faillite de deux des principales banques régionales américaines (Silicon Valley Bank et Signature Bank), et s'avère fatal au Crédit Suisse, en mauvaise passe depuis des années. Décidé en quelques heures, le mariage arrangé avec UBS surprend les intervenants de marché et bouscule arbitrairement certaines règles relatives au traitement des créanciers... Fortes des enseignements de la « Grande Crise Financière » des années 2007-2008, les Banques centrales américaines et suisses ont su réagir rapidement et de façon déterminée à des situations qui auraient largement pu dégénérer, sans pour autant protéger « coûte que coûte » l'existence de ces trois établissements.

Ces événements inattendus au sein du secteur financier compliquent la tâche des Banquiers centraux et incitent à revoir à la baisse les niveaux finaux des différents mouvements de hausse des taux directeurs. Cette perspective profite aux placements obligataires, aux valorisations de produits structurés, mais aussi aux valeurs dites « de croissance », et notamment technologiques. Ces dernières profitent d'autant plus d'un contexte innovateur grâce au déploiement de l'intelligence artificielle générative et son pionnier, Chat GPT. Cette révolution informatique bouscule les business models en propulsant les perspectives de croissance et de marge de certains secteurs, tels que les semi-conducteurs ou les logiciels, tout en menaçant la survie d'autres, tels que l'éducation en ligne ou les services externalisés.

Cependant, comme chaque année, lors du symposium de Jackson Hole qui vient clôturer la période estivale, le ton est particulièrement ferme. Malgré une baisse importante de l'inflation totale, passée depuis son pic de 9% (en juin 2022) à 3.2%, le Président de la FED juge l'inflation « trop élevée » en raison d'une inflation sous-jacente « trop persistante » à 4,7% sur un an glissant. Une politique monétaire restrictive est donc toujours de mise tant que l'inflation « core » reste au-dessus de la cible long terme, à savoir 2%. En effet, les données économiques restent robustes et continuent de surprendre les investisseurs, décalant dans le temps les attentes du consensus sur de futures baisses de taux. En septembre, le 10 ans américain atteint 4.52%. Les 4.60% sont même franchis : un niveau qui n'avait pas été atteint depuis 2007. D'autre part, l'indice de confiance des consommateurs américains ressortant à un plus bas sur 4 mois et la fonte de l'épargne accumulée depuis la pandémie s'ajoutent aux craintes de la reprise des remboursements des prêts étudiants. Ces éléments pèsent sur le sentiment, du fait de leur impact négatif sur la trajectoire de la consommation aux Etats-Unis.

Derrière cette petite révolution sur la hausse des taux émergent au moins deux opportunités nouvelles : la possibilité de placer des liquidités « court terme » à des rémunérations intéressantes et celle de pouvoir à nouveau investir sur des supports obligataires avec des espérances de rendement significatives (de l'ordre de 5 à 8%) tant sur le marché européen que sur son homologue américain.

Dans ce contexte, au 29 septembre, les marchés actions internationaux (MSCI World) affichent une performance positive de 11.6%\* depuis le début de l'année. Aux Etats-Unis, le S&P 500 enregistre une performance de 13.1%, porté par l'excellente trajectoire des magnificient seven, les GAFAM, Tesla et Nvidia. Cette concentration des performances creuse l'écart avec un S&P 500 équipondéré uniquement en hausse de 1.8%. L'engouement autour de l'intelligence artificielle porte d'autant plus le secteur des valeurs « technologiques », à l'honneur cette année, avec une progression de 35.4% pour le Nasdaq. La zone Euro quant à elle, n'est pas tout à fait en reste et affiche un gain de 13.4% (Eurostoxx 50). Du côté des taux, l'Euro EMTS, représentant la dette des pays de la zone euro, clôture sur une performance de 0%. C'est du côté de la dette d'entreprises high yield, en progression de 6,3% qu'il faut trouver des gains obligataires.

## **Politique future**

L'inflation reste la problématique majeure des économies, dans un contexte où le ralentissement économique se matérialise davantage. Les Banquiers centraux sont dans une situation complexe, nécessitant une réponse « musclée », quitte à aggraver le contexte économique et accélérer l'entrée en récession, mais leur détermination à vaincre l'inflation demeure entière

Dans ce contexte macro-économique qui nous paraît en dégradation, nous continuons d'adopter une vue mesurée pour les placements « actions » tandis que nous affichons une vision positive sur le marché « obligataire », notamment via des produits à échéances et des obligations d'Etats. D'autre part, le contexte de taux favorise toujours l'intégration des produits structurés à l'allocation d'actifs.

*\* Les performances citées sont toutes en devise locale, dividendes réinvestis*

## **D/ Changements substantiels intervenus**

- *Au cours de l'exercice :*

- *1<sup>er</sup> juillet 2023*

- Changement de dénomination de la Société de gestion devenue Rothschild & Co Asset Management

- *Post exercice :*

- *29 décembre 2023*

- Mise en place d'un mécanisme de plafonnement des demandes de rachats (dit « gate »).

- Mise à jour en conformité avec le Règlement ANC n° 2020-07 relatif au nouveau plan comptable.

**E/ Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice**

**Entrées**

RMM COURT TERME C	3 373 181 €
BNP PAR IS ZCP 04-27	721 246 €
R-CO TARG 2028 IG P	501 499 €
CASA CORP ZCP 04-29	441 180 €

**Sorties :**

RMM COURT TERME C	2 122 047 €
CRED SUIS ZCP 06-24	356 720 €
iShares S&P 500 EUR	298 727 €
RMM TRÉSORERIE C	224 552 €

**F/ Techniques de gestion efficace du portefeuille, instruments financiers dérivés et TRS**

Au cours de l'exercice :

La SICAV n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres tels que des prêts et emprunts de titres, des prises et mises en pension.

La SICAV a eu recours à des instruments financiers dérivés (option à hauteur de 2.9 %).

Il est précisé que la SICAV n'a pas recours aux TRS.

**G/ Risque Global**

La méthode de calcul du risque global est celle de l'approche par l'engagement.

**H/ Règles d'investissements**

La SICAV est un FIA qui peut investir jusqu'à 100 % de son actif net en OPCVM.

**I/ Informations sur les risques financiers**



Votre Sicav se situe dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

- **Risque de liquidité** : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.
- **Impact des techniques telles que des produits dérivés** : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

Nom du FIA	GOELAND INVEST
CATEGORIE	SICAV
Risque actuel	<i>Cf. Indicateur de risque du DIC</i>
Systèmes de gestion du risque utilisés pour gérer ces risques	<p>Rothschild &amp; Co Asset Management a identifié l'ensemble des risques auxquels GOELAND INVEST est exposé afin d'adapter son dispositif de gestion des risques au FIA en fonction de sa nature, de sa taille et de sa complexité.</p> <p>Les contraintes réglementaires et statutaires du FIA sont suivies de façon permanente dans le système de tenue des positions et de passage d'ordres. Elles sont également vérifiées quotidiennement par le Contrôle des Risques.</p> <p>Le dispositif comprend des mesures de risque ex ante qui permettent de contrôler l'adéquation du FIA à sa stratégie de gestion et de fixer des seuils limites de risque. En parallèle, des simulations de crises sont réalisées afin d'identifier les scénarios qui auraient un impact négatif sur le FIA.</p> <p>Le dispositif comprend un contrôle de liquidité du FIA afin de vérifier l'adéquation du profil de son actif à celui de son passif dans le respect des intérêts des porteurs.</p> <p>Une procédure de gestion des dépassements de limites a été mise en place dans le but d'assurer une correction rapide et, si nécessaire, la remontée de l'information à la Conformité et à la Direction de Rothschild Asset Management.</p>
% actifs du FIA à traitement spécial du fait de leur nature non liquide	0,00%
Effet de levier	<p>Les niveaux de levier maximal sont inchangés.</p> <p>Au 30/09/2023, le levier réel calculé selon la méthode brute et selon la méthode de l'engagement s'élève à :</p> <p><i>Méthode brute</i> 129,66%</p> <p><i>Méthode engagement</i> 130,03%</p>

### III - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

#### ***A/ Politique groupe de sélection des intermédiaires en vue d'obtenir le meilleur résultat possible***

La politique relative à la sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients est publiée sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com./fr/informations-reglementaires/>.

#### ***B/ Compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice***

Conformément aux articles 319-18 et 321-122 du règlement général de l'AMF, nous portons à votre connaissance le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation, précisant les conditions dans lesquelles notre société a eu recours pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Au cours de l'année 2022, les frais d'intermédiation relatifs aux fonds gérés par Rothschild & Co Asset Management ont dépassé 500 000 euros TTC.

Les frais d'intermédiation se répartissent entre :

- les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordre et au service d'exécution d'ordres ;
- les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

#### **Conditions de recours pour l'exercice 2022 à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres**

En complément de son dispositif interne de recherche, Rothschild & Co Asset Management a recours à des services de recherche externe afin de compléter l'information pertinente qui permet à la gestion d'être performante.

En 2022, en respect de la réglementation MIF2, des accords de commission de courtage partagée ont été mis en place avec la majorité de nos intermédiaires d'exécution sur les marchés Actions.

Ces accords prévoient le reversement par les intermédiaires qui fournissent le service de réception et de transmission d'ordres, et le service d'exécution d'ordres sur les marchés Actions, de la partie des frais d'intermédiation qu'ils facturent au titre des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, sur un compte de recherche séparé (RPA) ouvert par Rothschild & Co Asset Management auprès d'un établissement bancaire tiers.

Par ailleurs, un accord a été mis en place, qui prévoit le versement des sommes collectées sur le RPA, par l'établissement teneur du compte, aux tiers prestataires des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres désignés par Rothschild & Co Asset Management.

#### **Clé de répartition constatée**

La clé de répartition constatée pour l'exercice 2022 entre les frais d'exécution et les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

- Les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordres, et au service d'exécution d'ordres ont représenté 45.21% du volume total des frais d'intermédiations
- Les frais d'intermédiation relatifs aux services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres ont représenté 54.79% du volume total des frais d'intermédiations.

Rothschild & Co Asset Management a mis en place une politique générale de prévention et de gestion des conflits d'intérêts intégrant la prévention d'éventuels conflits d'intérêts dans le choix des prestataires. Au cours de l'année 2022, Rothschild & Co Asset Management n'a pas détecté de conflits d'intérêts dans le cadre du choix de ses prestataires d'intermédiation.

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est publié sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/> .

## **C/ Politique ESG et Transition énergétique**

La SICAV est gérée selon un processus d'investissement intégrant les facteurs ESG mais ne promeut pas nécessairement les caractéristiques ESG ou n'a pas d'objectifs d'investissement durable spécifiques au sens de l'article 6 du règlement SFDR.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental, soit 0% des investissements.

Les investissements de la SICAV suivront la politique ESG, mais ne prendront pas en compte les principales incidences négatives.

Rothschild & Co Asset Management a identifié les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sur lesquelles la société de gestion cherche de manière prioritaire à concentrer ses efforts et ses moyens pour déployer son approche d'investissement responsable.

La politique ESG, et la politique de déclaration d'incidences négatives de la Société de gestion sont accessibles sur le site : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>.

## **D/ Politique de vote et exercice par la société de gestion des droits attachés aux titres détenus dans la Sicav**

### **1. Politique de vote**

Depuis 2021, notre politique de vote couvre l'intégralité de notre périmètre d'investissement en valeurs actions, sans distinction de la zone géographique et de la capitalisation boursière des sociétés. En conséquence, le périmètre des droits de vote couvre désormais les valeurs actions européennes et internationales détenues dans nos OPC. Par ailleurs, nous nous réservons le droit d'exercer, de façon exceptionnelle, nos droits de vote dans le cadre des assemblées générales obligatoires et des SICAV.

Nous n'exerçons pas nos droits de vote lorsque :

- les délais d'immobilisation des titres constituent une gêne trop importante et nuiraient à la gestion financière de l'OPC
- le contenu des résolutions et/ou recommandations de vote n'ont pas pu nous être transmis dans des délais permettant une analyse
- les frais d'exercice des droits de vote, trop élevés, justifient une abstention de notre part et ce dans l'intérêt des porteurs de parts de l'OPC.

### **2. Exercice des droits de vote**

Notre politique de vote se veut suivre les principes d'investissement socialement responsable (ISR) sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'analyse et les recommandations des résolutions nous sont faites par la société spécialisée ISS (<https://www.issgovernance.com/>), Institutional Shareholder Services.



Rothschild & Co Asset Management reste l'ultime décisionnaire de l'exercice des droits de vote. L'analyse qualitative, au cas par cas, de résolutions spécifiques nous amène parfois à contrevenir à notre politique de vote, et donc, à voter différemment des recommandations de notre prestataire ISS. Ces types de situation sont très encadrés : chacun de ces votes doit être justifié par l'analyste et validé par les équipes de gestion et le management.

Les bulletins de votes sont transmis :

- soit numériquement via des plateformes internet de votes dédiées (principalement les AG des pays étrangers)
- soit manuellement via des formulaires papiers (assemblées générales françaises).

Le détail de la politique de votes est disponible sur notre site internet :

<https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>.

Lorsque la gestion financière de notre OPC est déléguée, l'établissement gestionnaire de l'OPC exerce les droits de vote selon sa politique interne et peut nous rendre compte de son activité en la matière.

La présente politique de vote s'inscrit plus largement dans notre politique d'engagement, définie dans le cadre de la politique ESG du Groupe, et s'applique uniquement sur le périmètre des OPC gérés par Rothschild & Co Asset Management.

Au cours de l'exercice, la SICAV a ainsi pris part au vote lors des assemblées suivantes :

ISIN	Titre	Position	Date Assemblée générale	Nombre de vote POUR	Nombre de vote CONTRE	Nombre ABSTENTION
NL0000235190	AIRBUS SE	830	19/04/2023	24	4	0
KYG017191142	ALIBABA GROUP HOLDING LTD	7080	30/09/2022	12	2	0
KYG017191142	ALIBABA GROUP HOLDING LTD	1600	28-sept.-23	4	4	0
FR0010220475	ALSTOM	3688	11/07/2023	27	1	0
US0378331005	APPLE INC	1055	10/03/2023	10	6	0
NL0010273215	ASML HOLDING NV	192	26/04/2023	15	0	0
FR0000131104	BNP PARIBAS	2620	16/05/2023	23	0	0
FR0000125338	CAPGEMINI SE	925	16/05/2023	17	0	0
FR0014003TT8	DASSAULT SYSTEMES SE	3415	24/05/2023	22	2	0
US4385161066	HONEYWELL INTERNATIONAL INC	805	19/05/2023	10	5	0
CA46579R1047	IVANHOE MINES LTD-CL A	16435	22/06/2023	10	3	0
FR0000121485	KERING	302	27/04/2023	19	1	0
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	295	20/04/2023	28	32	0
CA56501R1064	MANULIFE FINANCIAL CORP	7280	11/05/2023	14	0	0
US5949181045	MICROSOFT CORP	730	13/12/2022	19	1	0
US75513E1010	RTX CORP	1270	02/05/2023	13	6	0
FR0000073272	SAFRAN SA	725	25/05/2023	25	4	0
US81762P1021	SERVICENOW INC	357	01/06/2023	10	4	0
KYG875721634	TENCENT HOLDINGS LTD	2825	17/05/2023	7	12	0
FR0000120271	TOTALENERGIES SE	2570	26/05/2023	16	2	0
US92826C8394	VISA INC-CLASS A SHARES	875	24/01/2023	9	4	0
FR0000127771	VIVENDI SE	11000	24/04/2023	21	11	0
US2546871060	WALT DISNEY CO/THE	1339	03/04/2023	13	3	0

## **E/ Politique de rémunération**

En tant que société de gestion de FIA et d'OPCVM, Rothschild & Co Asset Management est soumise au respect des directives AIFM (Alternative Investment Fund Manager) et UCITS (Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities). La politique de rémunération de Rothschild & Co Asset Management a donc été élaborée dans le respect de ces directives AIFM et UCITS.

La politique de rémunération de Rothschild & Co Asset Management est définie dans un objectif de fidélisation du personnel, de gestion saine et efficace du risque et d'alignement des intérêts des collaborateurs et des clients.

L'ensemble du personnel est rémunéré sous la forme d'un salaire fixe et d'une éventuelle partie variable fondée sur des éléments d'appréciation qualitatifs et quantitatifs (selon les fonctions) sur la base de l'évaluation annuelle.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, souplesse pouvant aller jusqu'à la réduction de la rémunération variable à zéro en cas de mauvaise performance et/ou de comportement contraire à l'éthique ou au bon respect des règles.

La rémunération du personnel de la conformité et de la filière risques est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils contrôlent et valident les opérations, et à un niveau suffisant pour disposer de personnes qualifiées et expérimentées ; elle tient compte de la réalisation des objectifs associés à la fonction.

Pour les autres membres du personnel, outre le respect du dispositif de conformité, les critères de performance appliqués aux collaborateurs de Rothschild & Co Asset Management Gérants de fonds, Gestionnaires financiers et Commerciaux (institutionnels et distributeurs) sont spécifiquement adaptés à leurs fonctions. Pour ce qui est des autres fonctions, les performances sont évaluées sur la base d'objectifs quantitatifs comme qualitatifs, fixés chaque année par les managers dans le cadre du process d'évaluation.

Le processus de détermination des rémunérations est itératif. Les dirigeants proposent au Comité des rémunérations de Rothschild Martin Maurel qui se tient début décembre, les enveloppes de bonus et d'augmentations individuelles ainsi que les modalités de rémunération de la population régulée.

La Population Régulée au titre des directives AIFM et UCITS regroupe les fonctions suivantes :

- Direction Générale (hors Associés Gérants <sup>(1)</sup>)
- Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM
- Responsables développement et marketing
- RCCI
- Fonction risques (opérationnel, de marché...)
- Responsables administratifs
- Tout autre collaborateur ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des FIA/OPC gérés et dont le salaire se situe dans la même tranche que les autres preneurs de risques

Des modalités spécifiques de rémunération variable différée leur sont appliquées.

La liste nominative de la Population Régulée ainsi que les modalités spécifiques de leur rémunération variable différée seront revues annuellement par le Comité de Surveillance de Rothschild & Co Asset Management et par le Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild Martin Maurel.

L'intégralité de la politique de rémunération de Rothschild & Co Asset Management est disponible au 29, avenue de Messine, Paris 8<sup>ème</sup>, sur demande auprès du service des Ressources Humaines.

\* \* \*

Au titre de l'année 2022, les montants de rémunérations attribuées par Rothschild & Co Asset Management sont les suivants :

R&Co Asset Management Exercice 2022	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale	Rémunération Fixe	Rémunération Variable
Population Totale	146	16,90	11,06	5,85
Population Régulée au titre de AIFM/UCITS	36	8,08		
<i>dont Gérants et Analystes</i>	27	6,58		
<i>dont Autre Population Régulée</i>	9	1,50		

Données en millions d'Euros, bruts non chargés  
Effectifs en ETP  
Chiffres non audités par le Commissaire aux Comptes de la Sicav.

<sup>(1)</sup> : Les Associés gérants sont exclus car de par leur statut, ils sont responsables de manière indéfinie sur leurs biens personnels. Par ailleurs, les dividendes qui leur sont versés par la société de gestion ne sont pas couverts par les Directives AIFM ou OPCVM 5, et ceux-ci ne perçoivent aucun autre type de rémunération sur la société de gestion.

# GOELAND INVESTISSEMENT

**COMPTES ANNUELS**

**29/09/2023**

## BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>16 215 045,21</b>	<b>14 603 639,38</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>3 191 752,90</b>	<b>2 770 478,37</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	3 191 752,90	2 770 478,37
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>4 442 995,60</b>	<b>5 220 027,56</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	4 442 995,60	5 220 027,56
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>8 554 746,71</b>	<b>6 613 133,45</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	7 608 781,32	4 892 357,94
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	945 965,39	1 720 775,51
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>25 550,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	25 550,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>46 116,23</b>	<b>2 260,27</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	46 116,23	2 260,27
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>100 507,25</b>	<b>235 266,28</b>
Liquidités	100 507,25	235 266,28
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>16 361 668,69</b>	<b>14 841 165,93</b>

## BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	16 129 101,19	14 752 073,11
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-37 610,86	-320 145,95
Résultat de l'exercice (a,b)	227 561,19	124 521,70
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>16 319 051,52</b>	<b>14 556 448,86</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>15 085,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	15 085,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	15 085,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>27 532,17</b>	<b>27 957,42</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	27 532,17	27 957,42
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>256 759,65</b>
Concours bancaires courants	0,00	256 759,65
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>16 361 668,69</b>	<b>14 841 165,93</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
DJ EURO STOXX 50 03/2024 PUT 3850	317 065,43	0,00
DJ EURO STOXX 50 03/2024 CALL 4575	303 915,25	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	10 169,12	4,59
Produits sur actions et valeurs assimilées	100 121,65	86 458,75
Produits sur obligations et valeurs assimilées	205 672,40	131 850,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	3 236,78	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>319 199,95</b>	<b>218 313,34</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	115,77	1 971,93
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>115,77</b>	<b>1 971,93</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>319 084,18</b>	<b>216 341,41</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	89 905,04	91 551,33
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>229 179,14</b>	<b>124 790,08</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-1 617,95	-268,38
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>227 561,19</b>	<b>124 521,70</b>



# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

**OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

**Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

**Instruments financiers à terme :****Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

**Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :****Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

**Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

**Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011310200 - Action GOELAND INVESTISSEMENT : Taux de frais maximum de 0,85 % TTC de l'actif net hors OPC du groupe Rothschild, indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

### **Commissions de surperformance :**

20% TTC de la surperformance annuelle par rapport à celle de l'indicateur de référence [ESTER capitalisé (avec une valeur minimum de 0,00%) + 458,5 points de base], selon la méthodologie décrite ci-dessous :

L'OPC utilise un modèle de commission de surperformance fondé sur un indicateur de référence.

Il veille à ce que toute sous-performance (sur une durée maximale de cinq ans) de la SICAV par rapport à celle d'un fonds de référence réalisant une performance égale à celle de l'indicateur de référence [ESTER capitalisé (avec une valeur minimum de 0,00%) + 458,5 points de base] et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que la SICAV soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

Pour ce faire, la commission de surperformance est calculée avec un historique maximum de cinq ans en comparant l'évolution de l'actif de l'OPC (coupons réinvestis et hors frais de gestion variables) à l'actif d'un fonds de référence :

- dont la valeur de départ est celle de l'actif de l'OPC :
  - (i) à la date de clôture de l'exercice le plus récent ayant donné lieu au prélèvement d'une surperformance sur les cinq derniers exercices si des frais de surperformance ont été prélevés sur un de ces exercices,
  - (ii) ou à défaut, à la date d'ouverture de l'exercice le plus ancien des quatre derniers exercices dont la sous-performance n'a pas été compensée ou la clôture de l'exercice précédent si aucune sous-performance n'est à compenser lors des quatre derniers exercices,
  - (iii) ou à défaut la date de lancement de l'OPC;
- et bénéficiant dès lors d'une performance journalière égale à celle de l'indicateur de référence enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que l'OPC.

Si, à la clôture de l'exercice, l'actif de l'OPC (hors frais de gestion variables) est supérieur à l'actif du fonds de référence avec la valeur de départ ci-dessus, alors une commission de surperformance, égale à 20% TTC de l'écart de valorisation entre l'actif de l'OPC et le fonds de référence, est prélevée.

Ces frais sont provisionnés lors de chaque valeur liquidative et effectivement perçus chaque année à la date de clôture de l'exercice.

Une reprise de provision sera comptabilisée chaque fois que l'écart entre les deux actifs diminue. En cas de sous-performance (actif de l'OPC inférieur à l'actif du fonds de référence) les provisions seront reprises jusqu'à extinction de la dotation globale, hors frais de gestion variables acquis.

Les provisions existantes en fin d'exercice et la quote-part de la commission provenant des rachats d'actions durant l'exercice seront versées à la société de gestion.

### **Affectation des sommes distribuables**

#### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Action(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Action GOELAND INVESTISSEMENT	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>14 556 448,86</b>	<b>17 369 093,66</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	2 886,55	1 598,37
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-342 120,83	-892 137,33
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	51 131,70	220 358,00
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-142 807,63	-604 682,97
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	38 592,01	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-32 400,00	0,00
Frais de transactions	-5 055,81	-23 847,12
Différences de change	-272 657,95	360 212,35
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 227 747,42	-1 998 936,18
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	896 225,49	-1 331 521,93
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	1 331 521,93	-667 414,25
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	8 108,06	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	8 108,06	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	229 179,14	124 790,08
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>16 319 051,52</b>	<b>14 556 448,86</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 761 328,47	16,92
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	738 220,00	4,52
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	943 447,13	5,79
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>4 442 995,60</b>	<b>27,23</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Actions	620 980,68	3,81
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>620 980,68</b>	<b>3,81</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	3 410 790,60	20,90	0,00	0,00	1 032 205,00	6,33	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 507,25	0,62
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	738 220,00	4,52	91 455,54	0,56	1 242 936,59	7,62	776 288,47	4,76	1 594 095,00	9,77
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	100 507,25	0,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CAD		Devise 3 HKD		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	1 320 520,93	8,09	261 469,74	1,60	177 324,10	1,09	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	1 421 715,60	8,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	139 830,44	0,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	51 058,65	0,31	0,60	0,00	5 992,64	0,04	2 353,06	0,01
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Rétrocession de frais de gestion	219,83
	Dépôts de garantie en espèces	37 194,60
	Coupons et dividendes en espèces	8 651,80
	Autres créances	50,00
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>46 116,23</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	27 532,17
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>27 532,17</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>18 584,06</b>



### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Actions souscrites durant l'exercice	2	2 886,55
Actions rachetées durant l'exercice	-225	-342 120,83
Solde net des souscriptions/rachats	-223	-339 234,28
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	10 361	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	90 882,73
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,57
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	977,69

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			5 675 961,00
	FR0010187898	R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO C EUR	204 130,40
	FR0013269412	R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD C EUR	606 844,80
	FR0013269453	R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD IC EUR	122 773,24
	FR001400BU98	R-CO TARGET 2028 IG P EUR	965 188,50
	FR0013367299	R-co Valor Balanced P EUR	201 431,10
	FR0011847409	R-CO VALOR P EUR	1 000 383,40
	BE6317784773	R-CO WM WORLD EQUITIES RDT DBI D DIS	724 898,40
	FR0007442496	RMM COURT TERME C	1 309 553,25
	LU1734559765	R PORT BDL EUROPEAN EQUITY ALPHA CC EUR	540 757,91
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>5 675 961,00</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	227 561,19	124 521,70
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>227 561,19</b>	<b>124 521,70</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	227 561,19	124 521,70
<b>Total</b>	<b>227 561,19</b>	<b>124 521,70</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-37 610,86	-320 145,95
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-37 610,86</b>	<b>-320 145,95</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-37 610,86	-320 145,95
<b>Total</b>	<b>-37 610,86</b>	<b>-320 145,95</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net en EUR	16 282 355,91	15 530 282,04	17 369 093,66	14 556 448,86	16 319 051,52
Nombre de titres	12 271	11 675	11 157	10 584	10 361
Valeur liquidative unitaire	1 326,90	1 330,22	1 556,79	1 375,33	1 575,05
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	11,70	21,02	263,28	-30,24	-3,63
Capitalisation unitaire sur résultat	3,44	8,98	-17,95	11,76	21,96

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>CANADA</b>				
IVANHOE MINES	CAD	16 435	134 465,03	0,82
MANULIFE FINANCIAL CORP	CAD	7 280	127 004,71	0,77
<b>TOTAL CANADA</b>			<b>261 469,74</b>	<b>1,59</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
ALPHABET INC-CL C	USD	1 808	225 018,69	1,38
APPLE INC	USD	1 055	170 498,91	1,05
HONEYWELL INTERNATIONAL INC	USD	805	140 377,29	0,86
MICROSOFT CORP	USD	730	217 573,63	1,33
RTX CORP	USD	1 270	86 277,04	0,52
SERVICENOW INC	USD	357	188 360,13	1,16
VISA INC-CLASS A SHARES	USD	875	189 974,28	1,17
WALT DISNEY CO/THE	USD	1 339	102 440,96	0,63
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>1 320 520,93</b>	<b>8,10</b>
<b>FRANCE</b>				
AIRBUS SE	EUR	830	105 393,40	0,65
ALSTOM	EUR	3 688	83 348,80	0,51
ALSTOM RTS 01-09-23	EUR	3 688	0,00	0,00
BNP PARIBAS	EUR	2 620	158 326,60	0,97
CAPGEMINI SE	EUR	925	153 365,00	0,94
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	3 415	120 532,43	0,74
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	391	280 112,40	1,71
SAFRAN SA	EUR	725	107 764,00	0,66
TOTALENERGIES SE	EUR	2 570	160 136,70	0,98
VIVENDI	EUR	11 000	91 256,00	0,56
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>1 260 235,33</b>	<b>7,72</b>
<b>ILES CAIMANS</b>				
ALIBABA GROUP HOLDING LTD	HKD	7 080	73 053,92	0,44
TENCENT HOLDINGS LTD	HKD	2 825	104 270,18	0,64
<b>TOTAL ILES CAIMANS</b>			<b>177 324,10</b>	<b>1,08</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ASML HOLDING NV	EUR	308	172 202,80	1,06
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>172 202,80</b>	<b>1,06</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>3 191 752,90</b>	<b>19,55</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>3 191 752,90</b>	<b>19,55</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>FRANCE</b>				
CASA CORP IB ZCP 17-05-29 EMTN	EUR	300 000	298 020,00	1,83
CASA CORP IB ZCP 20-04-29 CV RCB	EUR	450 000	447 435,00	2,74
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>745 455,00</b>	<b>4,57</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
BNP PAR ISSUANCE BV AUTRE V 30-09-24 CV	EUR	300 000	293 985,00	1,80
BNP PAR ISSUANCE BV ZCP 06-01-25	USD	200 000	182 744,95	1,12

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BNP PAR ISSUANCE BV ZCP 19-01-24	USD	240 000	91 455,54	0,56
BNP PAR ISSUANCE BV ZCP 27-04-27 CV	USD	800 000	776 288,47	4,76
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>1 344 473,96</b>	<b>8,24</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
BARCLAYS BK AUTRE V 24-11-23	EUR	700 000	738 220,00	4,52
BARCLAYS BK ZCP 25-04-25 EMTN	USD	385 000	371 226,64	2,28
MORGAN STANLEY AND CO INTL ZCP 06-06-25 CV RCB	EUR	400 000	394 980,00	2,42
MORGAN STANLEY INTL ZCP 04-03-30 CV RCB	EUR	800 000	848 640,00	5,20
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>2 353 066,64</b>	<b>14,42</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>4 442 995,60</b>	<b>27,23</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>4 442 995,60</b>	<b>27,23</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>BELGIQUE</b>				
R-CO WM WORLD EQUITIES RDT DBI D DIS	EUR	5 872	724 898,40	4,44
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>724 898,40</b>	<b>4,44</b>
<b>FRANCE</b>				
R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO C EUR	EUR	940	204 130,40	1,25
R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD C EUR	EUR	5 545	606 844,80	3,72
R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD IC EUR	EUR	109	122 773,24	0,75
R-CO TARGET 2028 IG P EUR	EUR	9 330	965 188,50	5,92
R-co Valor Balanced P EUR	EUR	1 690	201 431,10	1,24
R-CO VALOR P EUR	EUR	500,0017	1 000 383,40	6,13
RMM COURT TERME C	EUR	327	1 309 553,25	8,02
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>4 410 304,69</b>	<b>27,03</b>
<b>IRLANDE</b>				
FIRST STATE GR CHINA GRW FD CL I	USD	1 360	139 830,44	0,86
iShares S&P 500 EUR Hedged UCITS ETF (Acc)	EUR	19 765	1 792 989,88	10,98
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>1 932 820,32</b>	<b>11,84</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
R PORT BDL EUROPEAN EQUITY ALPHA CC EUR	EUR	4 875	540 757,91	3,32
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>540 757,91</b>	<b>3,32</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>7 608 781,32</b>	<b>46,63</b>
<b>Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés</b>				
<b>IRLANDE</b>				
iShares Core SP 500 UCITS ETF USD Dist	EUR	23 470	945 965,39	5,80
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>945 965,39</b>	<b>5,80</b>
<b>TOTAL Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés</b>			<b>945 965,39</b>	<b>5,80</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>8 554 746,71</b>	<b>52,43</b>



### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Instruments financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme conditionnels</b>				
<b>Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé</b>				
DJ EURO STOXX 50 03/2024 CALL 4575	EUR	-35	-15 085,00	-0,09
DJ EURO STOXX 50 03/2024 PUT 3850	EUR	35	25 550,00	0,15
<b>TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé</b>			<b>10 465,00</b>	<b>0,06</b>
<b>TOTAL Engagements à terme conditionnels</b>			<b>10 465,00</b>	<b>0,06</b>
<b>TOTAL Instruments financier à terme</b>			<b>10 465,00</b>	<b>0,06</b>
<b>Créances</b>			<b>46 116,23</b>	<b>0,28</b>
<b>Dettes</b>			<b>-27 532,17</b>	<b>-0,17</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>100 507,25</b>	<b>0,62</b>
<b>Actif net</b>			<b>16 319 051,52</b>	<b>100,00</b>

<b>Action GOELAND INVESTISSEMENT</b>	<b>EUR</b>	<b>10 361</b>	<b>1 575,05</b>	
--------------------------------------	------------	---------------	-----------------	--



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

# SICAV

# GOELAND INVESTISSEMENT

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 29 septembre 2023

SICAV

GOELAND INVESTISSEMENT

29, avenue de Messine - 75008 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

## **SICAV GOELAND INVESTISSEMENT**

29, avenue de Messine - 75008 Paris

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 29 septembre 2023

A l'assemblée générale,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif GOELAND INVESTISSEMENT constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

### **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce. .

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes



ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Pascal Lagand  
Associé

# GOELAND INVESTISSEMENT

**COMPTES ANNUELS**

**29/09/2023**

## BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>16 215 045,21</b>	<b>14 603 639,38</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>3 191 752,90</b>	<b>2 770 478,37</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	3 191 752,90	2 770 478,37
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>4 442 995,60</b>	<b>5 220 027,56</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	4 442 995,60	5 220 027,56
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>8 554 746,71</b>	<b>6 613 133,45</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	7 608 781,32	4 892 357,94
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	945 965,39	1 720 775,51
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>25 550,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	25 550,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>46 116,23</b>	<b>2 260,27</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	46 116,23	2 260,27
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>100 507,25</b>	<b>235 266,28</b>
Liquidités	100 507,25	235 266,28
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>16 361 668,69</b>	<b>14 841 165,93</b>

## BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	16 129 101,19	14 752 073,11
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-37 610,86	-320 145,95
Résultat de l'exercice (a,b)	227 561,19	124 521,70
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>16 319 051,52</b>	<b>14 556 448,86</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>15 085,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	15 085,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	15 085,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>27 532,17</b>	<b>27 957,42</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	27 532,17	27 957,42
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>256 759,65</b>
Concours bancaires courants	0,00	256 759,65
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>16 361 668,69</b>	<b>14 841 165,93</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



## HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
<b>DJ EURO STOXX 50 03/2024 PUT 3850</b>	317 065,43	0,00
<b>DJ EURO STOXX 50 03/2024 CALL 4575</b>	303 915,25	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Les valeurs en gras correspondent à des valeurs en attente de l'affectation de la SDG. Par défaut, elles sont classées en « autres opérations ».

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	10 169,12	4,59
Produits sur actions et valeurs assimilées	100 121,65	86 458,75
Produits sur obligations et valeurs assimilées	205 672,40	131 850,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	3 236,78	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>319 199,95</b>	<b>218 313,34</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	115,77	1 971,93
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>115,77</b>	<b>1 971,93</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>319 084,18</b>	<b>216 341,41</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	89 905,04	91 551,33
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>229 179,14</b>	<b>124 790,08</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-1 617,95	-268,38
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>227 561,19</b>	<b>124 521,70</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

**OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

**Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

**Instruments financiers à terme :****Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

**Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :****Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

**Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

**Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011310200 - Action GOELAND INVESTISSEMENT : Taux de frais maximum de 0,85 % TTC de l'actif net hors OPC du groupe Rothschild, indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

### **Commissions de surperformance :**

20% TTC de la surperformance annuelle par rapport à celle de l'indicateur de référence [ESTER capitalisé (avec une valeur minimum de 0,00%) + 458,5 points de base], selon la méthodologie décrite ci-dessous :

L'OPC utilise un modèle de commission de surperformance fondé sur un indicateur de référence.

Il veille à ce que toute sous-performance (sur une durée maximale de cinq ans) de la SICAV par rapport à celle d'un fonds de référence réalisant une performance égale à celle de l'indicateur de référence [ESTER capitalisé (avec une valeur minimum de 0,00%) + 458,5 points de base] et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que la SICAV soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

Pour ce faire, la commission de surperformance est calculée avec un historique maximum de cinq ans en comparant l'évolution de l'actif de l'OPC (coupons réinvestis et hors frais de gestion variables) à l'actif d'un fonds de référence :

- dont la valeur de départ est celle de l'actif de l'OPC :
  - (i) à la date de clôture de l'exercice le plus récent ayant donné lieu au prélèvement d'une surperformance sur les cinq derniers exercices si des frais de surperformance ont été prélevés sur un de ces exercices,
  - (ii) ou à défaut, à la date d'ouverture de l'exercice le plus ancien des quatre derniers exercices dont la sous-performance n'a pas été compensée ou la clôture de l'exercice précédent si aucune sous-performance n'est à compenser lors des quatre derniers exercices,
  - (iii) ou à défaut la date de lancement de l'OPC;
- et bénéficiant dès lors d'une performance journalière égale à celle de l'indicateur de référence enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que l'OPC.

Si, à la clôture de l'exercice, l'actif de l'OPC (hors frais de gestion variables) est supérieur à l'actif du fonds de référence avec la valeur de départ ci-dessus, alors une commission de surperformance, égale à 20% TTC de l'écart de valorisation entre l'actif de l'OPC et le fonds de référence, est prélevée.

Ces frais sont provisionnés lors de chaque valeur liquidative et effectivement perçus chaque année à la date de clôture de l'exercice.

Une reprise de provision sera comptabilisée chaque fois que l'écart entre les deux actifs diminue. En cas de sous-performance (actif de l'OPC inférieur à l'actif du fonds de référence) les provisions seront reprises jusqu'à extinction de la dotation globale, hors frais de gestion variables acquis.

Les provisions existantes en fin d'exercice et la quote-part de la commission provenant des rachats d'actions durant l'exercice seront versées à la société de gestion.

### **Affectation des sommes distribuables**

#### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Action(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Action GOELAND INVESTISSEMENT	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>14 556 448,86</b>	<b>17 369 093,66</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	2 886,55	1 598,37
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-342 120,83	-892 137,33
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	51 131,70	220 358,00
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-142 807,63	-604 682,97
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	38 592,01	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-32 400,00	0,00
Frais de transactions	-5 055,81	-23 847,12
Différences de change	-272 657,95	360 212,35
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 227 747,42	-1 998 936,18
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	896 225,49	-1 331 521,93
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	1 331 521,93	-667 414,25
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	8 108,06	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	8 108,06	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	229 179,14	124 790,08
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>16 319 051,52</b>	<b>14 556 448,86</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 761 328,47	16,92
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	738 220,00	4,52
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	943 447,13	5,79
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>4 442 995,60</b>	<b>27,23</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Actions	620 980,68	3,81
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>620 980,68</b>	<b>3,81</b>



### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	3 410 790,60	20,90	0,00	0,00	1 032 205,00	6,33	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 507,25	0,62
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	738 220,00	4,52	91 455,54	0,56	1 242 936,59	7,62	776 288,47	4,76	1 594 095,00	9,77
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	100 507,25	0,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CAD		Devise 3 HKD		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	1 320 520,93	8,09	261 469,74	1,60	177 324,10	1,09	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	1 421 715,60	8,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	139 830,44	0,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	51 058,65	0,31	0,60	0,00	5 992,64	0,04	2 353,06	0,01
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Rétrocession de frais de gestion	219,83
	Dépôts de garantie en espèces	37 194,60
	Coupons et dividendes en espèces	8 651,80
	Autres créances	50,00
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>46 116,23</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	27 532,17
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>27 532,17</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>18 584,06</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Actions souscrites durant l'exercice	2	2 886,55
Actions rachetées durant l'exercice	-225	-342 120,83
Solde net des souscriptions/rachats	-223	-339 234,28
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	10 361	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	90 882,73
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,57
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	977,69

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			5 675 961,00
	FR0010187898	R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO C EUR	204 130,40
	FR0013269412	R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD C EUR	606 844,80
	FR0013269453	R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD IC EUR	122 773,24
	FR001400BU98	R-CO TARGET 2028 IG P EUR	965 188,50
	FR0013367299	R-co Valor Balanced P EUR	201 431,10
	FR0011847409	R-CO VALOR P EUR	1 000 383,40
	BE6317784773	R-CO WM WORLD EQUITIES RDT DBI D DIS	724 898,40
	FR0007442496	RMM COURT TERME C	1 309 553,25
	LU1734559765	R PORT BDL EUROPEAN EQUITY ALPHA CC EUR	540 757,91
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>5 675 961,00</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	227 561,19	124 521,70
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>227 561,19</b>	<b>124 521,70</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	227 561,19	124 521,70
<b>Total</b>	<b>227 561,19</b>	<b>124 521,70</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-37 610,86	-320 145,95
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-37 610,86</b>	<b>-320 145,95</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-37 610,86	-320 145,95
<b>Total</b>	<b>-37 610,86</b>	<b>-320 145,95</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net en EUR	16 282 355,91	15 530 282,04	17 369 093,66	14 556 448,86	16 319 051,52
Nombre de titres	12 271	11 675	11 157	10 584	10 361
Valeur liquidative unitaire	1 326,90	1 330,22	1 556,79	1 375,33	1 575,05
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	11,70	21,02	263,28	-30,24	-3,63
Capitalisation unitaire sur résultat	3,44	8,98	-17,95	11,76	21,96



### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>CANADA</b>				
IVANHOE MINES	CAD	16 435	134 465,03	0,82
MANULIFE FINANCIAL CORP	CAD	7 280	127 004,71	0,77
<b>TOTAL CANADA</b>			<b>261 469,74</b>	<b>1,59</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
ALPHABET INC-CL C	USD	1 808	225 018,69	1,38
APPLE INC	USD	1 055	170 498,91	1,05
HONEYWELL INTERNATIONAL INC	USD	805	140 377,29	0,86
MICROSOFT CORP	USD	730	217 573,63	1,33
RTX CORP	USD	1 270	86 277,04	0,52
SERVICENOW INC	USD	357	188 360,13	1,16
VISA INC-CLASS A SHARES	USD	875	189 974,28	1,17
WALT DISNEY CO/THE	USD	1 339	102 440,96	0,63
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>1 320 520,93</b>	<b>8,10</b>
<b>FRANCE</b>				
AIRBUS SE	EUR	830	105 393,40	0,65
ALSTOM	EUR	3 688	83 348,80	0,51
ALSTOM RTS 01-09-23	EUR	3 688	0,00	0,00
BNP PARIBAS	EUR	2 620	158 326,60	0,97
CAPGEMINI SE	EUR	925	153 365,00	0,94
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	3 415	120 532,43	0,74
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	391	280 112,40	1,71
SAFRAN SA	EUR	725	107 764,00	0,66
TOTALENERGIES SE	EUR	2 570	160 136,70	0,98
VIVENDI	EUR	11 000	91 256,00	0,56
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>1 260 235,33</b>	<b>7,72</b>
<b>ILES CAIMANS</b>				
ALIBABA GROUP HOLDING LTD	HKD	7 080	73 053,92	0,44
TENCENT HOLDINGS LTD	HKD	2 825	104 270,18	0,64
<b>TOTAL ILES CAIMANS</b>			<b>177 324,10</b>	<b>1,08</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ASML HOLDING NV	EUR	308	172 202,80	1,06
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>172 202,80</b>	<b>1,06</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>3 191 752,90</b>	<b>19,55</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>3 191 752,90</b>	<b>19,55</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>FRANCE</b>				
CASA CORP IB ZCP 17-05-29 EMTN	EUR	300 000	298 020,00	1,83
CASA CORP IB ZCP 20-04-29 CV RCB	EUR	450 000	447 435,00	2,74
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>745 455,00</b>	<b>4,57</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
BNP PAR ISSUANCE BV AUTRE V 30-09-24 CV	EUR	300 000	293 985,00	1,80
BNP PAR ISSUANCE BV ZCP 06-01-25	USD	200 000	182 744,95	1,12

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BNP PAR ISSUANCE BV ZCP 19-01-24	USD	240 000	91 455,54	0,56
BNP PAR ISSUANCE BV ZCP 27-04-27 CV	USD	800 000	776 288,47	4,76
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>1 344 473,96</b>	<b>8,24</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
BARCLAYS BK AUTRE V 24-11-23	EUR	700 000	738 220,00	4,52
BARCLAYS BK ZCP 25-04-25 EMTN	USD	385 000	371 226,64	2,28
MORGAN STANLEY AND CO INTL ZCP 06-06-25 CV RCB	EUR	400 000	394 980,00	2,42
MORGAN STANLEY INTL ZCP 04-03-30 CV RCB	EUR	800 000	848 640,00	5,20
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>2 353 066,64</b>	<b>14,42</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>4 442 995,60</b>	<b>27,23</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>4 442 995,60</b>	<b>27,23</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>BELGIQUE</b>				
R-CO WM WORLD EQUITIES RDT DBI D DIS	EUR	5 872	724 898,40	4,44
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>724 898,40</b>	<b>4,44</b>
<b>FRANCE</b>				
R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO C EUR	EUR	940	204 130,40	1,25
R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD C EUR	EUR	5 545	606 844,80	3,72
R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD IC EUR	EUR	109	122 773,24	0,75
R-CO TARGET 2028 IG P EUR	EUR	9 330	965 188,50	5,92
R-co Valor Balanced P EUR	EUR	1 690	201 431,10	1,24
R-CO VALOR P EUR	EUR	500,0017	1 000 383,40	6,13
RMM COURT TERME C	EUR	327	1 309 553,25	8,02
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>4 410 304,69</b>	<b>27,03</b>
<b>IRLANDE</b>				
FIRST STATE GR CHINA GRW FD CL I	USD	1 360	139 830,44	0,86
iShares S&P 500 EUR Hedged UCITS ETF (Acc)	EUR	19 765	1 792 989,88	10,98
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>1 932 820,32</b>	<b>11,84</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
R PORT BDL EUROPEAN EQUITY ALPHA CC EUR	EUR	4 875	540 757,91	3,32
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>540 757,91</b>	<b>3,32</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>7 608 781,32</b>	<b>46,63</b>
<b>Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés</b>				
<b>IRLANDE</b>				
iShares Core SP 500 UCITS ETF USD Dist	EUR	23 470	945 965,39	5,80
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>945 965,39</b>	<b>5,80</b>
<b>TOTAL Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés</b>			<b>945 965,39</b>	<b>5,80</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>8 554 746,71</b>	<b>52,43</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Instruments financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme conditionnels</b>				
<b>Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé</b>				
DJ EURO STOXX 50 03/2024 CALL 4575	EUR	-35	-15 085,00	-0,09
DJ EURO STOXX 50 03/2024 PUT 3850	EUR	35	25 550,00	0,15
<b>TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé</b>			<b>10 465,00</b>	<b>0,06</b>
<b>TOTAL Engagements à terme conditionnels</b>			<b>10 465,00</b>	<b>0,06</b>
<b>TOTAL Instruments financier à terme</b>			<b>10 465,00</b>	<b>0,06</b>
<b>Créances</b>			<b>46 116,23</b>	<b>0,28</b>
<b>Dettes</b>			<b>-27 532,17</b>	<b>-0,17</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>100 507,25</b>	<b>0,62</b>
<b>Actif net</b>			<b>16 319 051,52</b>	<b>100,00</b>

<b>Action GOELAND INVESTISSEMENT</b>	<b>EUR</b>	<b>10 361</b>	<b>1 575,05</b>	
--------------------------------------	------------	---------------	-----------------	--